

Syndicat
Intercommunal d'Énergie
et de e-communication de l'Ain

BUREAU DU SYNDICAT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 2 JUIN 2014

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le 2 juin 2014 à 9h45, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Charles de la Verpillière, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Charles de la Verpillière, Michel Chanel, Yves Clayette, Brigitte Coulon, Gérard Gallet, Christian Jimenez, Annie Carrier, Denis Linglin, Guy Billoudet, Walter Martin, vice-présidents, Amandine Arrigoni, Alain Chalton, Mireille Charmont-Munet, Jean-Paul Courtieux, Gérard Dutrait, Yannick Laurent, Michel Levrat, Marc Longatte, Pierre Morel, Jean-Paul Picard, Noël Piroux, Didier Pitre, Daniel Rousset, Andrée Tirreau, Yves Vençon, Georges Vucher et Gilles Zammit, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser son absence : Christian Fontaine, membre du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Amandine Arrigoni, a été élue secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu financier de l'état d'exécution des programmes au 31 décembre 2014 ;
2. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs des 18 avril 2008 et 23 avril 2014 ;

.../...

- 3 - décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification rurale, dans les conditions de financement qui régissent au moment du lancement de l'ordre de service, la liste d'extensions de réseaux proposée (soixante-dix-huitième liste), qui demeurera annexée à la présente délibération,

précisé que les opérations d'alimentation des NRO dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit, sont prises en charge en totalité par le Syndicat ;

4. approuvé le plan de financement proposé pour les programmes « Renforcement » et « Extension » du FACÉ 2014, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.600.600 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 600.100 € ;
- 5 approuvé le plan de financement proposé pour les programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus de faible section » du FACÉ 2014, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 507.000 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 84.500 € ;
- 6 - approuvé le plan de financement proposé pour le programme « Environnement » du FACÉ 2014, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux de 1 722 353 Euros, fait apparaître une participation de 287 059 € du Syndicat ;
- 7 - décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification 2014, la liste de projets d'amélioration esthétique des réseaux, qui demeurera annexée à la délibération ;
- 8 - décide de prendre en considération pour une inscription à un programme "Mise en valeur par l'éclairage", la liste 2014-01-MVE des opérations proposées, qui demeurera annexée à la présente délibération ;
9. décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme "Éclairage Public" la liste 2014-01-EP des opérations proposées, qui demeurera annexée à la présente délibération,

dit que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant du chapitre "extensions et modernisation" ;

10. accepté les avenants n°2 et n°3 au lot n°13 "Electricité – Courants forts et courants faibles" joints à la délibération, pour la construction du POP de Bourg-en-Bresse,

autorisé le Président à signer lesdits avenants avec l'entreprise INEO ;

11. autorisé le renouvellement de la commission de suivi Très Haut Débit et le lancement d'un appel de candidatures auprès des élus du bureau syndical et des délégués au **SIQA**,

indiqué que cette commission sera composée de 40 membres au maximum et se réunira en principe deux fois par an ;

12. pris acte de la révision du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de l'Ain portée par le Conseil Général,

décidé, sur la base de la priorité donnée au secteur économique dans le cadre de ce SDTAN, de lancer une consultation des communautés de communes afin de recenser les besoins des professionnels situés sur leurs territoires en matière d'accès au Très Haut Débit et d'échanger sur les conditions de desserte,

désigné M. Charles de la Verpillière et M. Michel Chanel pour participer au comité de pilotage du SDTAN et rendre compte au bureau syndical des réunions tenues et bilan des actions conduites ;

13. pris acte de la nécessité de mettre à niveau son offre d'accès aux lignes FttH en zone moins dense, afin de tenir compte des recommandations du comité d'experts et de la rendre ainsi applicable pour les points de mutualisation que le **SIQA** doit mettre à niveau,

noté que cette offre n'est à ce jour pas totalement finalisée,

autorisé néanmoins le Président, pour des raisons calendaires, à publier l'offre actualisée courant juin 2014 sous réserve de l'accord du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin,

demandé à ce que cette offre de cofinancement lui soit présentée lors de sa prochaine réunion ;

- 14 - autorisé l'adhésion du **SIQA** au Cercle C.R.E.D.O (Cercle de Réflexion et d'Etude pour le Développement de l'Optique) pour l'année 2014 et les années suivantes, ceci tant que l'intérêt est manifeste,

pris acte que cette adhésion engendrera le paiement d'une cotisation annuelle ;

15. décidé d'attribuer l'indemnité de conseil, instituée par l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983, au taux de 100 % à Monsieur Claude VERRIERE, Payeur Départemental, Receveur du Syndicat,

décidé d'attribuer cette indemnité de conseil, au taux de 100 % à Monsieur Claude VERRIERE, Payeur Départemental, Receveur de la Régie RESO-LIAin ;

16. décidé, concernant les indemnités mensuelles des élus, de retenir les taux suivants :

- pour le Président : 37,41% de l'indice brut 1015, soit 1.422,13 euros,
- pour les Vice-Présidents ayant reçu délégation :
18,70% de l'indice brut 1015, soit 710,87 euros,

précisé que le Président, parlementaire étant soumis à écrêtement, ne percevra, en l'état actuel, que 566,04 € correspondant à 14,89% de l'indice brut 1015 (taux susceptible d'évoluer en fonction des autres mandats),

dit que le Président percevra son indemnité dès sa prise de fonction, au 26 avril 2014,

dit que les Vice-Présidents percevront leur indemnité à compter de la notification de l'arrêté de délégation de pouvoir les concernant ;

17. décidé la mise en place des commissions définies dans le tableau joint, et précise que les membres intéressés devront se faire connaître auprès du Syndicat,

décidé la mise en place d'un groupe de travail informel et provisoire qui pourrait être présidé par Monsieur Jacques Berthou, délégué de la commune de Miribel et sénateur de l'Ain, pour faire un état des lieux des zones blanches ou mal couvertes en téléphonie mobile. Se portent candidat pour suivre ce dossier, Mesdames Carrier et Charmont-Munet et Messieurs Piroux – Chanel et Linglin ;

18. pris acte de la nouvelle stratégie numérique régionale « Rhône-Alpes, la Région Connectée » dont la perspective est d'achever la couverture de la Région en fibre à l'abonné d'ici 2025, en contribuant à l'équilibre économique et donc à la pérennité des réseaux d'initiative publique rhônalpins proposant une offre de services activés,

décidé de présenter un dossier de demande d'aides dans le cadre de la desserte FttH (Fiber to the Home) des habitants des communes de l'Ain, via le réseau de fibre optique Li@in,

mandaté le Président pour déposer le dossier correspondant et signer les documents afférents à cette procédure ;

19. autorisé Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et signer les documents se rapportant à l'établissement de la convention et du contrat d'apprentissage sur 3 ans, dans le cadre d'une formation par alternance préparant au diplôme d'Ingénieur – spécialité « Informatique et Réseaux de Communication » ; ceci, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur et d'Industrie de Lyon (I.T.I.I.),

désigné M. Laurent HAUGEARD comme maître d'apprentissage ;

20. pris acte des résultats des commissions d'appels d'offres – figurant dans les tableaux ci-dessous, concernant les deux procédures suivantes :
- "études d'exécution et travaux pour la continuité de réalisation des artères départementales du réseau li@in"
 - "études d'exécution et travaux pour la continuité de la desserte optique des communes par le réseau li@in"

Marchés : Artères Départementales.

Lot	Désignation	Titulaire (mandataire éventuel)
1	Artère Nord	SOBECA SAS ZA Saint Pierre – 01240 LENT
2	Artère Sud	SERPOLLET SA 2 chemin du Génie – 69632 VENISSIEUX cedex

Marchés : Desserte des communes.

Lot	Désignation	Titulaire (mandataire éventuel)
1	Bresse - Val de Saone	SOBECA SAS ZA Saint Pierre – 01240 LENT
2	Dombes - La Cotière	EIFFAGE ENERGIE ZI – Rue Mario et Monique Piani 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES
3	Revermont - Oyonnax / Bellegarde	SOBECA SAS ZA Saint Pierre – 01240 LENT
4	Plaine de l'Ain - Plateau d'Hauteville	SERPOLLET SA 2 chemin du Génie – 69632 VENISSIEUX cedex
5	Bas Bugey	SERPOLLET SA 2 chemin du Génie – 69632 VENISSIEUX cedex
6	Pays de Gex	SDEL Réseaux extérieurs Parc d'activités Chalaronne Centre 1400 ILLON SUR CHALARONNE

autorisé le Président à signer les marchés correspondants et toute décision concernant leurs avenants.

 Le Président

Charles de la Verpillière